

Monsieur le Président du Tribunal cantonal,
Monsieur le Procureur général,
Madame la Chancelière,
Monsieur le Bâtonnier,
Monsieur le Président de la Fédération des communes valaisannes,

Par le présent courriel, nous soumettons à votre examen l'avant-projet de loi modifiant la loi du 6 février 2001 sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice (Loi sur la profession d'avocat, LPAv ; RS/VS 177.1).

Le présent avant-projet découle du postulat n° 2021.12.487 « Surveillance des avocats en procédure administrative » déposé par Damien Revaz (PLR) et accepté le 14 décembre 2022 par le Grand Conseil.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de vos déterminations d'ici au **29 mars 2023**.

Nous nous tenons volontiers à disposition pour des informations complémentaires ou en cas de questions.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président du Tribunal cantonal, Monsieur le Procureur général, Madame la Chancelière, Monsieur le Bâtonnier, Monsieur le Président de la Fédération des communes valaisannes, nos respectueuses salutations.



Marc Tille, av.
Chef section légistique

Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service juridique de la sécurité et de la justice
Avenue de la Gare 39
CH – 1951 Sion